

## IPS des collèges

## LE PRIVÉ CHOISIT BIEN SON PUBLIC

Cartographie : Joël Mariteau

**La publication de l'indice de position sociale (IPS) des collèges confirme que le privé ne joue pas le jeu de la mixité sociale. En choisissant ses élèves, en percevant des financements et en s'exonérant de la carte scolaire, il contribue à fragiliser des collèges publics et des territoires.**

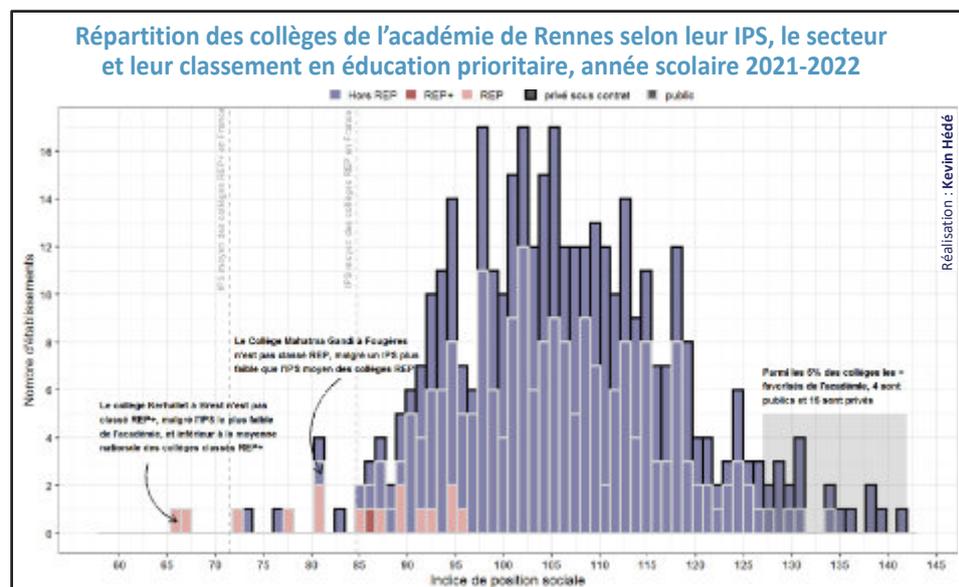
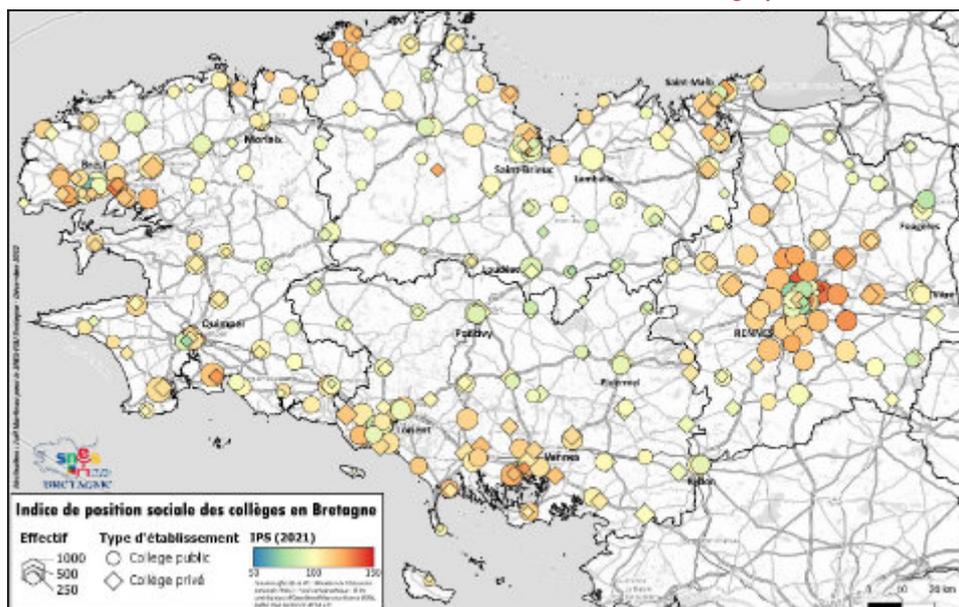
Suite au recours du journaliste Alexandre Léchenet auprès du tribunal administratif de Paris, le ministère de l'éducation nationale a été contraint de rendre public l'indice de position sociale (IPS) de chaque collège et école en France. Ceux-ci ont été mis à disposition sur la plate-forme de données ouvertes du ministère de l'éducation nationale le 5 octobre dernier et ont fait depuis l'objet d'un certain nombre d'articles dans la presse.

La publication des IPS révèle, en Bretagne comme en France, le rôle joué par le secteur privé dans la ségrégation scolaire. Au niveau national, parmi les 10 % des collèges à l'IPS le plus faible (IPS inférieur à 82,3), 96,7 % sont publics et seulement 3,3 % sont privés. De l'autre côté du spectre social, parmi les 5% des collèges les plus favorisés (IPS supérieur à 126,5), 71 % sont privés.

Si en Bretagne le secteur privé apparaît comme plus hétérogène qu'au niveau national, son rôle dans la ségrégation sociale apparaît nettement dans les grandes agglomérations bretonnes. Sur les 385 collèges bretons, parmi les 5 % des collèges à l'IPS le plus faible (situés pour moitié à Brest, Lorient et Rennes) 70 % sont publics, alors que parmi les 5 % des collèges à l'IPS le plus fort (situés pour moitié dans l'agglomération rennaise), 80 % appartiennent au secteur privé.

Ainsi, la soi-disant « complémentarité » entre les réseaux publics et privé masque mal le rôle négatif joué par le secteur privé dans la mixité sociale.

Pour le SNES, le service public ne doit, dans aucun territoire, s'effacer au profit du privé et il faut continuer à revendiquer l'unification du système



éducatif dans un service public laïc intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.

En outre, la publication de ces indicateurs révèle les difficultés soulevées par la carte de l'éducation prioritaire. Les 3 collèges publics les plus défavorisés de l'académie ne sont pas classés REP+, alors même que leur IPS est inférieur au seuil moyen des collèges REP+ au niveau national. De même certains collèges ne sont pas classés en REP alors que la composition sociale de leur public est similaire à celle d'autres établissements classés REP dans l'académie. Les critères retenus par le rectorat pour classer les établissements en REP ou REP+ semblent donc particulièrement obscurs.

Pour le SNES-FSU, la carte de l'éducation prioritaire doit être fondée sur des critères nationaux, transparents et concertés, qui s'appuie sur les IPS des établissements mais aussi d'autres critères (comme le taux d'élèves en retard en 6<sup>e</sup>, le taux de boursiers ou la localisation de l'établissement dans un quartier politique de la ville...).

Pour le SNES-FSU, au regard de leur fragilité, les établissements à faibles IPS doivent bénéficier de moyens renforcés, afin de limiter les effectifs par classe et disposer de personnels en nombre suffisant pour un encadrement à la hauteur des besoins, un enjeu majeur de société.

■ Kevin HÉDÉ

Enseignant de SES au lycée Émile Zola, Rennes

# STAGE L'ORAL DANS LA CLASSE



**Près de 90 collègues présents au stage syndical du SNES académique sur l'oral en classe, le 22 novembre à Rennes.**

Ce stage consacré à une réflexion sur l'oral en classe a accueilli **Camille Dappoigny**, IA-IPR de Lettres et conseillère à la pédagogie du Recteur et **Elisabeth Bautier**, sociolinguiste et cofondatrice du réseau de chercheurs RESEIDA.

A la demande du secrétariat académique du SNES-FSU, **Camille Dappoigny a précisé les attentes de l'institution concernant l'épreuve orale du DNB et celle du « Grand oral »**. Puis, elle a élargi son propos autour des enjeux éducatifs liés à la place de la parole des élèves à l'école. Elle a échangé avec les collègues sur les obstacles liés aux contraintes matérielles, aux programmes ou encore à la nature même des épreuves.



L'intervention d'**Elisabeth Bautier** qualifiée de « décoiffante » par plusieurs collègues, a permis de nous interroger sur nos pratiques en lien avec l'oral. En effet, selon E. Bautier, les pratiques actuelles qui font une large place aux échanges entre élèves et aux échanges professeur-e/élèves, ne permettent pas forcément aux élèves d'apprendre. Car travailler l'oral dans le cadre scolaire, c'est utiliser le langage afin de pouvoir raisonner en mobilisant des savoirs, mettre en relation des savoirs, des expériences, des connaissances pour comprendre et résoudre les questions posées. Le rôle de l'enseignant étant de rendre explicites les enjeux cognitifs des tâches et permettre aux élèves de construire une nouvelle socialisation langagière, qui est aussi cognitive. La langue des disciplines est à mobiliser à l'oral comme à l'écrit, car il s'agit de la langue qui permet de comprendre des phénomènes, de voir le monde autrement que dans la vie quotidienne.

Pour approfondir l'approche d'Elisabeth Bautier et celle de Camille Dappoigny, vous trouverez sur notre site les diaporamas qui ont servi de support à leurs interventions. Vous pourrez aussi commander le livre *L'Oral, comment et pourquoi ?* présenté par **Frédérique Rolet**, présidente des éditions ADAPT/SNES-FSU, qui a dirigé l'ouvrage rédigé par les groupes disciplinaires du secteur Contenu et le secteur Métier du SNES-FSU.

D'autres stages sont programmés jusqu'à la fin de l'année scolaire, n'hésitez pas à consulter notre site, vous inscrire et participer à la réflexion collective, partie prenante de nos métiers !

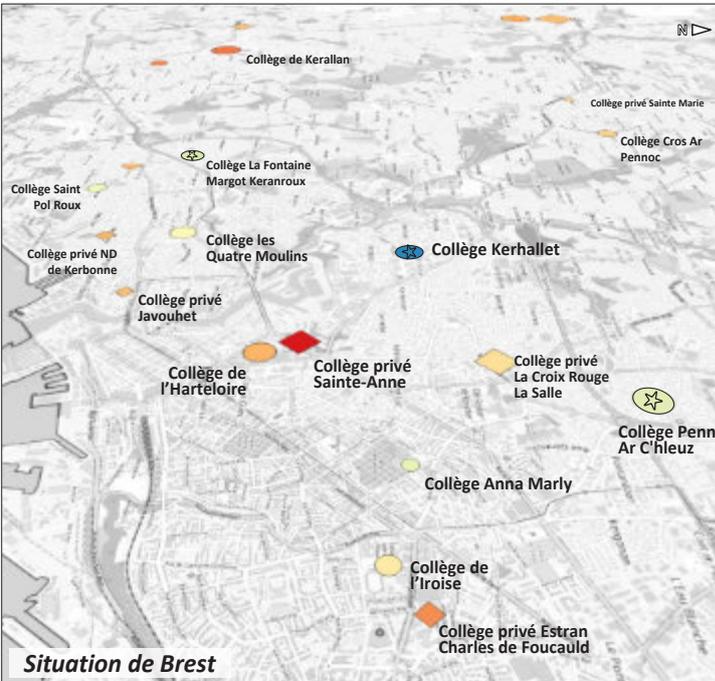
■ **Frédérique LALYS**

## Indice de Position Sociale ?

L'IPS est un indicateur construit par les statisticiens de la DEPP pour synthétiser le milieu social des élèves des établissements<sup>1</sup>. Il est construit à partir de la profession des responsables légaux de chacun des élèves<sup>2</sup>, l'IPS de l'établissement étant ensuite défini comme la moyenne de l'IPS des élèves de l'établissement.

<sup>1/</sup> Voir l'article de **Thierry Rocher**, *Construction d'un indice de position sociale des élèves*, dans la revue *Éducation & Formations*, n°90, 2016.

<sup>2/</sup> Ex. un élève dont les parents exercent une profession scientifique a un indice de 173, tandis que celui dont les parents sont ouvriers non qualifiés a un indice de 66.



C'est dans les grandes agglomérations bretonnes que les disparités sont les plus fortes. A Rennes, le collège Rosa Parks est celui dont l'IPS est le plus faible alors même qu'il n'est pas classé REP+. A Brest l'écart entre le collège Kerhallet (IPS le plus faible de l'académie, pas classé REP+) et le collège privé Sainte-Anne (IPS le plus fort du département) est édifiant.

Retrouvez toutes nos cartes départementales avec des zooms sur notre site

